



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-288

PUBLIÉ LE 21 MAI 2024

Sommaire

Direction régionale des affaires culturelles - Hauts-de-France /

R32-2024-05-16-00004 - arrêté signé (2 pages)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles -
Hauts-de-France

R32-2024-05-16-00004

arrêté signé

**Arrêté préfectoral portant nomination des membres du jury de mise en situation professionnelle dans le
cadre de la validation des acquis professionnels**

Le préfet de la région Hauts-de-France
préfet du nord

- VU la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.362-1 à L.362-5, R.335-5 à R.335-11, R.462-1 à R.462-5 et R.462-7 à R.462-9 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 ;
- VU le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience
- VU le décret n° 2019 -14 du 8 janvier 2019 relatif au cadre national des certifications professionnelles ;
- VU le décret du 17 janvier 2024 portant nomination de monsieur Bertrand GAUME en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité nord, préfet du nord;
- VU l'arrêté du 23 juillet 2019 relatif aux différentes voies d'accès à la profession de professeur de danse en application de l'article L.362-1 du code de l'éducation, modifié par les arrêtés du 20 décembre 2021 , du 28 septembre 2022 et du 28 mars 2024;
- VU l'arrêté ministériel du 02 novembre 2020 portant nomination de monsieur Hilaire MULTON en qualité de directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France à compter du 1^{er} décembre 2020 ;
- VU l'arrêté préfectoral du 05 février 2024 portant délégation de signature à monsieur Hilaire Multon, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France,

ARRETE

Article 1^{er} :

L' école supérieure musique et danse Hauts-de-France organise, dans le cadre de la procédure de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme d'État de professeur de danse, une mise en situation professionnelle le mardi 11 juin 2024, dans les locaux du conservatoire à rayonnement régional de Lille. Le jury est composé comme suit :

- madame Pascale LABORIE, personnalité qualifiée désignée par le directeur général de la création artistique ;
- madame Keiko SAINTHORANT, professeur de danse titulaire du certificat d'aptitude dans l'option contemporaine.

Article 2:

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

16 MAI 2024

Pour le préfet de la région Hauts-de-France
et par délégation,
le directeur régional des affaires culturelles

Hilaire MULTON

Pour le Préfet de région Hauts-de-France
et par délégation
La Directrice Régionale Adjointe des Affaires Culturelles

Arielle FANJAS

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Celui-ci peut être saisi par l'application télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr